

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26170
---	---	------------------------------------

SEANCE du : 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN, de 18h30 à 19h00 et de 19h05 à 21h21
Pierre BUREAU	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Nathalie MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN, de 19h00 à 19h05	

Secrétaire de séance : Jean-François MORIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Fourniture de voirie sur la commune de Bressuire - accord cadre mono attributaire avec émission de bons de commande

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1 3°, L.2124-1 à L.2124-4, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2162-1 à R.2162-6, L.2125-1, R.2162-13, R.2162-14.

La Commune de Bressuire réalise des achats de fournitures de voirie. Les marchés en cours, conclus dans le cadre du précédent groupement de commandes arrivent à terme le 31 décembre 2026.

Conformément à nos différents échanges avec la Commune de Mauléon afin de constituer un nouveau groupement, cette dernière n'adhérera pas.

Les montants minimums et maximums envisagés, conduisent à une procédure d'appel d'offres, peu adaptée aux besoins et aux volumes de cette dernière.

Il convient donc de relancer une procédure selon les textes régissant la commande publique.

Il s'agira de recourir à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, soit d'une durée totale de 4 ans, à compter du 1er janvier 2027, et selon les lots et montants suivants :

- Lot n° 01 – SIGNALISATION VERTICALE
 - Montant minimum annuel : 8 333.33 € HT soit 10 000.00 € TTC
 - Montant maximum annuel : 41 666.66 € HT soit 50 000.00 € TTC
- Lot n° 02 – FOURNITURE DE MACONNERIE DE VOIRIE
 - Montant minimum annuel : 4 166.67 € HT soit 5 000.00 € TTC
 - Montant maximum annuel : 25 000.00 € HT soit 30 000.00 € TTC
- Lot n° 03 – ENROBE ET GRANULATS
 - Montant minimum annuel : 4 166.67 € HT soit 5 000.00 € TTC
 - Montant maximum annuel : 37 500.00 € HT soit 45 000.00 € TTC

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260917-DG_DEL_2026_170-DE
 Date de télétransmission : 17/09/2026
 Date de réception préfecture : 17/09/2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

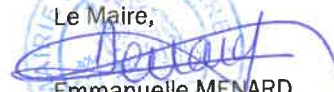
- **D'AUTORISER** l'engagement de la procédure de consultation de l'accord-cadre mono-attributaire relatif à la fourniture de voirie sur la Commune de Bressuire – 3 lots - de sa signature, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois - durée totale : 48 mois ;
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MORIN



Le Maire,



Emmanuelle MENARD

